



KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)02 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)02 28 24 10 11
Site internet : www.kpmg.fr

Association FRAC des Pays de la Loire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association FRAC des Pays de la Loire
La Fleuriaye - 44470 Carquefou
Ce rapport contient 20 pages
Référence : CS-212-81

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)02 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)02 28 24 10 11
Site internet : www.kpmg.fr

Association FRAC des Pays de la Loire

Siège social : La Fleuriaye - 44470 Carquefou

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association FRAC des Pays de la Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRAC des Pays de la Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.1 de l'annexe des comptes annuels concernant « Règles et méthodes comptables », relatif au changement de méthode comptable intervenu suite à l'application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 31 mai 2021

KPMG S.A.



Cyprien Schneider
Associé

BILAN DE L'ASSOCIATION AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Exercice en cours			Exercice précédent
	Montant brut	Amort.ou Prov	Montant net	Au 31/12/2019
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	22 316,79 €	22 316,79 €	- €	- €
Total	22 316,79 €	22 316,79 €	- €	- €
Immobilisations Corporelles				
Oeuvres d'art	7 454 734,17 €		7 454 734,17 €	7 242 181,91 €
Oeuvres d'art numériques	91 469,71 €		91 469,71 €	91 469,71 €
Dons œuvres d'art	798 640,00 €		798 640,00 €	727 040,00 €
Fonds œuvres numérisées	41 080,20 €	28 756,14 €	12 324,06 €	16 432,08 €
Accessoires oeuvres	16 795,96 €	16 795,96 €	- €	- €
Total collection	8 402 720,04 €	45 552,10 €	8 357 167,94 €	8 077 123,70 €
Matériel et outillage	43 091,27 €	25 553,16 €	17 538,11 €	16 532,46 €
Matériel divers	19 280,04 €	16 201,50 €	3 078,54 €	4 576,14 €
Matériel audio	46 237,82 €	46 237,82 €	- €	- €
Agencements divers	172 355,41 €	99 516,94 €	72 838,47 €	46 222,00 €
Matériel de transport	21 174,83 €	21 174,83 €	- €	- €
Matériel informatique	48 238,58 €	32 595,82 €	15 642,76 €	5 521,61 €
Matériel de bureau	7 631,62 €	7 631,62 €	- €	- €
Matériel d'exposition	77 399,35 €	77 399,31 €	0,04 €	178,47 €
Mobilier	128 404,34 €	128 404,34 €	- €	- €
Equipements atelier				- €
Total autres immobilisations	563 813,26 €	454 715,34 €	109 097,92 €	73 030,68 €
Total	8 966 533,30 €	500 267,44 €	8 466 265,86 €	8 150 154,38 €
Immobilisations en cours			- €	
Total	- €	- €	- €	- €
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	4 566,67 €		4 566,67 €	
Autres immobilisations financières	5 551,00 €		5 551,00 €	5 505,25 €
Total	10 117,67 €	- €	10 117,67 €	5 505,25 €
Total de l'Actif Immobilisé.....	8 998 967,76 €	522 584,23 €	8 476 383,53 €	8 155 659,63 €
Stocks				
Marchandises			- €	
Total	- €		- €	- €
Créances				
Clients	16 200,00 €		16 200,00 €	4 500,00 €
Autres créances	7 597,73 €		7 597,73 €	1 730,36 €
Produits à recevoir	264 231,55 €		264 231,55 €	152 962,16 €
Total	288 029,28 €		288 029,28 €	159 192,52 €
Divers				
Placements financiers	300 198,35 €		300 198,35 €	309 645,95 €
Disponibilités	220 271,01 €		220 271,01 €	178 162,52 €
Total	520 469,36 €		520 469,36 €	487 808,47 €
Charges constatées d'avance....	4 874,64 €		4 874,64 €	8 592,36 €
Total de l'actif circulant	813 373,28 €	- €	813 373,28 €	655 593,35 €
Charges à répartir			- €	
TOTAL DE L'ACTIF.....	9 812 341,04 €	522 584,23 €	9 289 756,81 €	8 811 252,98 €

PASSIF	Exercice en cours	Exercice précédent Au 31/12/2019
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	829 130,00 €	757 530,00 €
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	231 979,61 €	231 979,61 €
Report à nouveau	111 370,50 €	73 875,15 €
Excédent ou déficit de l'exercice	49 581,73 €	37 495,35 €
Situation nette (sous-total)	1 222 061,84 €	1 100 880,11 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (œuvres)	7 430 045,79 €	7 217 493,53 €
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (autres immobilisations)	58 900,39 €	18 712,63 €
Provisions réglementées		
Total	8 711 008,02 €	8 337 086,27 €
Provisions		
Provision pour risques		
Provision pour pensions et obligations similaires	152 472,26 €	138 431,22 €
Provision pour restauration des œuvres d'art		
Autres provisions pour charges		
Total	152 472,26 €	138 431,22 €
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	169 297,00 €	73 033,00 €
Total	169 297,00 €	73 033,00 €
Subventions affectées non utilisées	217,29 €	625,08 €
Total	217,29 €	625,08 €
Dettes		
Emprunts et dettes financières		
Total	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 450,97 €	52 602,54 €
Dettes fiscales et sociales	119 444,82 €	118 010,87 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	89 100,00 €	87 182,60 €
Autres dettes	10 966,45 €	4 281,40 €
Total	247 962,24 €	262 077,41 €
Produits constatés d'avance	8 800,00 €	
Total des dettes	256 762,24 €	262 077,41 €
TOTAL DU PASSIF.....	9 289 756,81 €	8 811 252,98 €

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

CHARGES	Exercice en cours	Exercice précédent	Variation en pourcentage
Charges d'exploitation			
Achats	95 126,27 €	101 531,05 €	-6,31%
Services extérieurs	138 202,97 €	97 308,87 €	42,03%
Autres services extérieurs	192 195,51 €	261 299,50 €	-26,45%
Impôts et taxes	31 875,90 €	36 232,67 €	-12,02%
Salaires	450 912,24 €	465 934,04 €	-3,22%
Charges sociales	161 760,30 €	163 722,59 €	-1,20%
Dotations aux fonds dédiés	143 772,00 €		
Dotations aux amortissements et provisions	37 273,16 €	29 697,88 €	25,51%
Autres charges		955,00 €	
Total	1 251 118,35 €	1 156 681,60 €	8,16%
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		- €	
Autres charges exceptionnelles	76,99 €	1 674,55 €	
Total	76,99 €	1 674,55 €	
Dotations aux fonds dédiés		43 253,00 €	
Impôts	43,20 €	46,26 €	
Total des charges	1 251 238,54 €	1 201 655,41 €	4,13%
Excédent	49 581,73 €	37 495,35 €	
TOTAL GENERAL	1 300 820,27 €	1 239 150,76 €	4,98%

PRODUITS	Exercice en cours	Exercice précédent	Variation en pourcentage
Produits d'exploitation			
Ventes et prestations	22 280,00 €	70 031,09 €	-68,19%
Production immobilisée			0,00%
Subventions d'exploitation	1 163 252,03 €	1 047 434,50 €	11,06%
Transfert de charges	1 988,33 €	4 665,34 €	-57,38%
Reprise subvention virée au résultat	15 003,58 €	3 262,09 €	359,94%
Mécénat	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
Autres produits	4,59 €	50,93 €	-90,99%
Reprise Fonds dédiés	47 508,00 €		
Total	1 300 036,53 €	1 175 443,95 €	10,60%
Produits financiers	634,64 €	801,81 €	
Produits exceptionnels et reprises de provision	149,10 €	1 807,00 €	
Reprise Fonds dédiés		61 098,00 €	
Total des produits	1 300 820,27 €	1 239 150,76 €	4,98%
Déficit		- €	
TOTAL GENERAL	1 300 820,27 €	1 239 150,76 €	4,98%

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS			
Prestations en nature :			
Région des Pays de la Loire (bâtiment)	66 923,89 €	66 923,89 €	
TOTAL	66 923,89 €	66 923,89 €	
CHARGES			
Mise à disposition gratuite de biens et services :			
Région des Pays de la Loire (bâtiment)	66 923,89 €	66 923,89 €	
TOTAL	66 923,89 €	66 923,89 €	